

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2017

URBANISME

Monsieur le Maire présente une demande de permis de construire déposée en mairie depuis la dernière réunion du Conseil.

THONON AGGLOMERATION :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport d'activités 2016 des communautés de communes du Bas Chablais et des Collines du Léman, ainsi que des rapports 2016 sur le Prix et la Qualité de Services Publics (RQPS) d'assainissement et d'élimination des déchets relatifs aux missions exercées par la CCCL. Ces documents sont à la disposition du public en mairie.

Le Conseil Municipal adopte les statuts de la Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération ».

Le Conseil Municipal valide la convention avec « Thonon Agglomération » relative aux modalités techniques, administratives et financières de gestion de la facturation et du recouvrement des redevances assainissement.

AGRANDISSEMENT DU TERRAIN DE FOOT - ACQUISITION FONCIERE :

Suite à l'agrandissement du terrain de foot, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'il souhaite acquérir une partie des parcelles cadastrées B n° 204 et B n° 203 au prix de 10 €/m².

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

PASSATION D'ACTES EN LA FORME ADMINISTRATIVE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la société SAFACT va être mandatée pour rédiger des actes administratifs relatifs aux régularisations foncières des parcelles de M. DEVILLE Georges, M. CLAPOT Philippe, Mme FILLON Rosine et de l'indivision JOLY.

Cette société sera également en mesure de réaliser des baux pour la maison médicale, le D'JOSS BAR et FINELEC.

Le Maire, en qualité d'officier public a le pouvoir de recevoir et d'authentifier les actes concernant les droits immobiliers de la commune ; or il ne peut pas représenter la collectivité en tant que Maire.

C'est pourquoi il convient de désigner un adjoint pour représenter la collectivité pour les actes administratifs. M. Hubert DUBOULOZ, 1^{er} adjoint, est désigné pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par le Maire en la forme administrative.

QUESTIONS DIVERSES

Maison médicale : Madame RODET Lore, orthophoniste, a rejoint l'équipe médicale le 4 septembre.

Remerciements : Monsieur le Maire remercie l'Association Sportive Le Lyaud-Armoy ainsi que les bénévoles ayant participé à l'organisation de la fête de l'été.

Monsieur le Maire fait part du courrier de remerciements des organisateurs des balades acoustiques, pour l'accueil qui leur a été réservé le dimanche 23 juillet.

Goudronnage : Les Chemins des Rierets et des Derrys ont été goudronnés. Les accotements ont été réaménagés par les employés du SIVOM.

SYANE : l'emplacement de la borne de recharge électrique se situera en face de l'abri bus du Champ Dunant.

Pont Route d'Orcier : Une haie sera plantée au niveau du pont afin de réduire la visibilité des automobilistes et de les inciter à ralentir.

Rentrée scolaire : le groupe scolaire recense cette année 104 élèves en maternelle et 184 élèves en primaire, avec une moyenne de 23 enfants par classe.

L'école privée Sainte-Thérèse dénombre 6 élèves.

Eclairage public : la question de l'éclairage de nuit est évoquée. Il est décidé que pour l'instant, l'éclairage du village sera maintenu pendant la nuit.

Route d'Orcier : Suite aux travaux sur la « Route d'Orcier », des flaques d'eau stagnantes se forment à certains endroits. L'entreprise ayant réalisé les travaux s'engage à pallier le problème en installant des grilles, à ses frais.

Groupe scolaire : Des travaux sur la toiture ont été réalisés, pour un montant de 17.000 €.

Vandalisme : Monsieur le Maire déplore de nouvelles dégradations durant l'été : des tags sur les murs du groupe scolaire, des boîtes aux lettres vandalisées dans plusieurs secteurs du village, ainsi qu'un panneau de signalisation arraché à l'intersection de la Route des Chaumets / Vallières.

Sécurité ancien stade : une partie de l'ancien stade de foot sera sécurisée par l'installation de pierres, afin de protéger les joueurs en cas de glissement d'un véhicule provenant du Chemin des Trois Partieux.

Ronds-points communaux : Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour trouver des idées d'aménagement afin de limiter le coût d'entretien des ronds-points.